

Formation M-SOIGNER**MISE EN ŒUVRE DE LA
PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE ADAPTÉE****➤ FORMAT**

PRÉSENTIEL 🕒 **3H** | *SUR SITE (DPC) OU EN CLASSE VIRTUELLE (HORS DPC)*

➤ RÉSUMÉ - PROBLÉMATIQUE

Le Pr François Carré, pilote cette formation sur la mise en œuvre de l'activité physique adaptée.

Cette mise en œuvre, traduction de la prescription médicale, doit favoriser l'adoption durable par les patients d'une hygiène de vie intégrant l'activité physique d'une façon adaptée à leur pathologie et/ou de leur degré d'autonomie.

Motivés par la prescription médicale écrite, les patients s'engagent en effet dans un cheminement thérapeutique grâce à sa mise en œuvre par les masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens & ergothérapeutes. L'action de formation vise donc à offrir à ces paramédicaux les moyens de soutenir la pratique de l'APA.

➤ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender les preuves des risques de l'inactivité physique et de la sédentarité qui aggravent la qualité de vie et le pronostic des maladies chroniques non transmissibles et des bénéfices de l'activité physique régulière sur ces deux facteurs.

Connaître les étapes de la réglementation et ses nouvelles avancées.

Elaborer le parcours APA (Bilans, Entretien motivationnel, séances).

Maîtriser la coordination avec le médecin prescripteur

➤ PUBLICS

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes

